

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Syndicat Intercommunal de Regroupement  
Scolaire de  
Béthemont-la-Forêt et Chauvry**

**Département du Val d'Oise**

**Arrondissement de Pontoise**

**PROCES VERBAL DU  
COMITE SYNDICAL**

**Procès-Verbal n°: P.V - 003 -2014**

**Du : Lundi 26 mai 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 20 heures 30 le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Président,

Délégués titulaires de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Mesdames Malvina Boquet, Secrétaire et Isabelle Oger, Trésorière, et Monsieur Gérard Wagentruz,

Délégués titulaires de la Commune de Chauvry :

Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente et Messieurs Jacques Delaune et Raphaël Barouch

Déléguée suppléante de la Commune de Chauvry :

Madame Dominique Fransioli-Pisolo,

**ETAIT ABSENT :**

Monsieur Pierre Aussel ayant donné pouvoir à Madame Dominique Fransioli-Pisolo

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Mme Stéphanie Grocaut secrétaire du SIREs

**SECRETARE DE SEANCE :** Madame Dominique Fransioli-Pisolo

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 35**

Avant de commencer Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, relatif à l'adoption des comptes rendus de la séance du 28 avril et celle du 6 mai dernier.

Le Conseil Syndical, à l'**unanimité**, approuve l'inscription de ce point.

#### **A – Nomination du secrétaire de séance :**

Monsieur Didier Dagonet, Président, propose que Madame Dominique Fransioli-Pisolo soit secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical désigne, **à l'unanimité, Madame Dominique Fransioli-Pisolo** comme secrétaire de séance.

#### **012 - 2014 – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 28 avril et 6 mai 2014 :**

Monsieur Didier Dagonet, Président, précise que le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 28 avril et 6 mai 2014 ont été adressés à l'ensemble des Délégués.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant**, l'absence d'observations,

**Le Conseil Syndical**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Approuve**, le compte rendu de la séance du 28 avril 2014 et du 6 mai 2014.

#### **013 - 2014 – Approbation du Compte-Administratif 2013 :**

Monsieur Didier Dagonet, Président donne la parole à Madame Isabelle Oger, Trésorière.

Madame Isabelle Oger, Trésorière, précise que le compte-administratif 2013 a été examiné en réunion de la commission des finances le 20 mai dernier.

L'examen du compte-administratif montre un excédent en fonctionnement et en investissement cumulé de 22 379.44€, qui est réparti comme tel :

- excédent de fonctionnement 2013 : 21 182.05€
- excédent d'investissement 2013 : 1 197.39€.

#### **I — SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Fonctionnement :</b>	
<b>Recettes 2013</b>	116 423.44€
<b>Dépenses 2013</b>	110 725.70€
<b>Résultat 2013</b>	+5 697.74€
<b>Report 2012</b>	15 484.31€
<b>Résultat exercice 2013</b>	21 182.05€

#### **II -- SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Investissement :</b>	
<b>Recettes 2013</b>	7 966.80€
<b>Dépenses 2013</b>	2 870.61€
<b>Résultat 2013</b>	5 096.19€
<b>Report 2012</b>	-3 898.80€
<b>Résultat exercice 2013</b>	1 197.39€

Madame la Trésorière demande s'il y a des observations et passe la parole au Président.

La Présidence du Comité Syndical est confiée à Monsieur Gérard Wagentrutz, doyen d'âge, en vertu de l'article L2121-14 et L2121-31, du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier Dagonet, Président, quitte la séance.

Monsieur Gérard Wagentrutz procède au vote.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité, une abstention Monsieur Didier Dagonet, Président,**

**Approuve** le compte-administratif 2013 tel qu'il a été présenté,

Monsieur Didier Dagonet, Président, revient en séance et demande le résultat du vote.

Les Membres du SIREs signe le compte-administratif 2013.

#### **014 - 2014 – Approbation du Compte de Gestion 2013:**

Sur le rapport de Madame Isabelle Oger, Trésorière.

Le compte de gestion est la double comptabilité établit par le Trésorier principal de Taverny-Beauchamp, Monsieur Pascal Hauss.

Ce document a été étudié par les Membres de la Commission des finances en réunion du 20 mai dernier.

Au titre de l'année 2013, le compte de gestion est le suivant :

#### **I — SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Fonctionnement :</b>	
<b>Recettes 2013</b>	116 423.44€
<b>Dépenses 2013</b>	110 725.70€
<b>Résultat 2013</b>	+5 697.74€
<b>Report 2012</b>	15 484.31€
<b>Résultat exercice 2013</b>	21 182.05€

#### **II -- SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Investissement :</b>	
<b>Recettes 2013</b>	7 966.80€
<b>Dépenses 2013</b>	2 870.61€
<b>Résultat 2013</b>	5 096.19€
<b>Report 2012</b>	-3 898.80€
<b>Résultat exercice 2013</b>	1 197.39€

Après examen, les Membres ont constaté que le compte de gestion 2013 est identique au compte-administratif établi par le Président du SIREs.

Madame la Trésorière demande s'il y a des observations et passe la parole au Président qui procède au vote.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité.**

**Approuve** le compte de gestion 2013 tel qu'il a été présenté,

**Autorise** le Président à signer le compte de gestion 2013,

**Dit** que le compte de gestion est identique au compte-administratif 2013.

**015 - 2014 – Affectation des résultats :**

Sur le rapport de Madame Isabelle Oger, Trésorière

**Considérant** l'examen de l'affectation des résultats par la Commission des finances en date du 20 mai 2014,

**Considérant** le résultat de l'exercice 2013 qui s'élève à un excédent de fonctionnement de 21 182.05€ et un excédent d'investissement de 1 197.39€,

**Considérant** l'approbation du compte-administratif 2013,

**Considérant** l'approbation du compte de gestion 2013,

Madame la Trésorière demande s'il y a des observations et passe la parole au Président qui procède au vote.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**.

**Approuve** les inscriptions suivantes :

-Chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté : 21 182.05€

-Chapitre 001 résultat de la section d'investissement reporté : 1 197.39€

**016 - 2014 – Approbation du budget primitif 2014 :**

Sur le rapport de Madame Isabelle Oger, Trésorière

Madame Isabelle Oger précise que le budget primitif 2014 a été examiné par la Commission des finances en date du 20 mai 2014.

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2014 par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, qui se répartie comme tel :

**I- Proposition de budget de fonctionnement :**

<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
<b>011 Charges à caractère général</b>	64 020.00€	<b>002 Reports 2013</b>	21 182.05€
<b>012 Charges de personnel</b>	69 610.00€	<b>70 Produits de service</b>	14 900.00€
<b>65 Autres charges de gestion</b>	5 000.00€	<b>74 Dotations et participations</b>	102 747.95€
<b>022 Dépenses imprévues</b>	200.00€		
<b>Total de la section</b>	138 830.00€	<b>Total de la section</b>	138 830.00€

**II- Proposition de budget d'investissement :**

<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	5 000.00€	<b>001 Reports 2013</b>	1 197.39€
		<b>10 Dotations fonds divers</b>	510.95€
		<b>13 subventions d'investissement</b>	3 291.66€
<b>Total de la section</b>	5 000.00€	<b>Total de la section</b>	5 000.00€

Soit un budget total équilibré en recettes et en dépenses de **143 830.00€**

Madame la Trésorière demande s'il y a des observations et passe la parole au Président qui procède au vote.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à l'**unanimité**.

**Approuve** le budget primitif 2014, tel qu'il a été présenté.

**017 - 2014 – Dotation des Communes membres au titre de l'année 2014 :**

Sur le rapport de Madame Isabelle Oger, Trésorière

Madame Isabelle Oger précise que le budget primitif 2014 ayant été approuvé, il convient pour l'équilibre budgétaire que les communes adhérentes contribuent au budget.

Elle ajoute que la dotation des communes adhérentes au titre de l'année 2014 a été examinée par la Commission des finances en date du 20 mai 2014,

Elle rappelle que la clef de répartition est en fonction de la fréquentation à l'accueil périscolaire, l'école et de la population des communes adhérentes et que la répartition proposée a été transmise avec la convocation.

Aussi au vu du budget primitif il est proposé une dotation des communes qui se répartit comme telle :

	<b>Total</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement périscolaire</b>	<b>Fonctionnement Scolaire</b>	<b>Dotation par quadrimestre</b>
<b>Béthemont-la-Forêt</b>	37 416.51€	1 909.13€	16 284.50€	19 222.59€	12 472.17€
<b>Chauvry</b>	28 623.10€	1 383.23€	13 164.58€	14 076.28€	9 541.03€
<b>Total</b>	66 039.61€	3 291.66€	29 449.08€	33 298.87€	

Madame la Trésorière demande s'il y a des observations et passe la parole au Président qui procède au vote.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à l'**unanimité**.

**Approuve** la dotation des communes adhérentes au titre de l'année 2014, telle qu'elle a été présentée.

**B – Point sur la réforme des rythmes scolaires :**

Monsieur Didier Dagonet, Président, rappelle qu'un groupe de travail composé de parents d'élèves, enseignants et Elus a arrêté le 17 décembre 2013 un planning relatif à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et que ce planning a été transmis à l'inspection d'académie, qui l'a validé.

Début mai un nouveau décret a été publié qui permet de modifier le planning arrêté en globalisant sur une demi-journée les TAP.

Les Elus de Chauvry informent qu'au vu du coût généré par la réforme des rythmes scolaires, il ne sera pas possible, pour la Commune de Chauvry de verser plus de dotation au Syndicat pour mettre en œuvre le planning arrêté en décembre 2013.

Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente, précise qu'une réflexion est en cours quant à une nouvelle organisation de l'accueil périscolaire du matin et du soir et pour la mise en œuvre de ladite réforme, afin de trouver des économies.

Pour l'heure rien n'est figé et la réflexion continue.

Madame la Vice-Présidente souligne les différentes problématiques posées par cette réforme :

- nombre d'enfant fréquentant les TAP inconnu,
- coût financier élevé,
- accueil de l'ensemble des enfants scolarisés à la salle des fêtes de Chauvry impossible
- participation financière des parents au TAP ou non,
- masse salariale en augmentation
- faible subvention de 50€ par enfant scolarisé qui ne couvre pas l'augmentation de la masse salariale et les frais de fonctionnement de la structure
- que fait-on des enfants le mercredi à 11h30, cantine ou pas, si transport au Centre de loisirs de Frépillon le coût du transport ne sera pas pris en charge par le STIF et le Conseil Général...

Monsieur le Président précise qu'un courrier a été expédié au Ministre de l'Education Nationale, au Préfet du Val d'Oise et à l'inspection d'académie afin de les informer de la motion qui a été adoptée lors du Comité Syndical du 6 mai dernier. Dans laquelle les Elus du Syndicat précisait qu'ils ne pouvaient financièrement pas mettre en œuvre la réforme et qu'ils demandaient des garanties pour la pérennité des subventions que l'Etat peut verser, dans le cadre de cette réforme.

Il rappelle que si les Elus du Syndicat veulent modifier fondamentalement le planning validé par l'Inspection d'Académie, il faut faire vite car après le 6 juin, l'inspection demandera la mise en œuvre du planning arrêté en 2013, et ce dès la rentrée des classes.

De plus il rappelle la position des Elus de la Commune de Béthemont-la-Forêt, qui pensent que ce n'est pas aux familles de supporter le coût des TAP étant donné que cette réforme leur ait imposée. Les Elus de Béthemont-la-Forêt suggèrent que ce soit les Communes adhérentes qui augmentent leur dotation pour pallier aux frais engendrés par la réforme.

Monsieur Jacques Delaune, délégué du SIRES et Maire de Chauvry précise que la Commune de Chauvry ne pourra pas verser une dotation en augmentation.

Après ce constat, les Elus décident d'organiser une nouvelle réunion avec les parents d'élèves et les enseignants très rapidement et de poursuivre le débat avec le public présent, à la fin du Comité Syndical.

### **C – Questions diverses :**

#### **► Information sur les effectifs de la rentrée 2014-2015 :**

Monsieur Le Président présente les effectifs prévus pour la rentrée de septembre 2014 et souligne que ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de réserve :

<b>Classe :</b>	<b>Nombre d'enfants prévus :</b>
Très petite section	5
Petit section	1
Moyenne section	6
Grande section	4
<b>Total</b>	<b>16</b>
CP	8
CE1	5
CE2	2
<b>Total</b>	<b>15</b>
CM1	7
CM2	8
<b>Total</b>	<b>15</b>
<b>Total général</b>	<b>46</b>

#### **► Demande de dérogation scolaire :**

Un parent d'élève dont la fille est scolarisée depuis deux ans et entrera en septembre en CE1, demande la prolongation de sa dérogation scolaire. Cette famille habite à Taverny en limite de Béthemont-la-Forêt.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité.**

**Approuve** la dérogation scolaire de l'enfant concerné pour l'année scolaire 2014-2015.

**► Personnel du SIRES :**

Monsieur Jacques Delaune demande que chaque agent, qui travaille pour le SIRES et les deux Communes adhérentes, ait une fiche de salaire différente, pour chacune des collectivités sur laquelle il travaille et qu'il n'y ait plus de mise à disposition et de refacturation.

Il souligne l'augmentation du coût de l'agent technique faisant fonction d'ATSEM.

Monsieur le Président précise qu'il a pris contact avec les services du Centre Intercommunal de Gestion (CIG) à ce sujet et il semble qu'en tout état de cause, il faille l'accord des agents concernés.

Un courrier a été envoyé au CIG et dès qu'il recevra une réponse écrite il en fera part aux Membres du SIRES.

Pour ce qui est de l'augmentation du poste de l'agent technique faisant fonction d'ATSEM. Il rappelle qu'en 2008, l'ATSEM titulaire en poste, était rémunérée par le SIRES et l'agent technique de l'époque ne faisait que du ménage pour l'école du SIRES et la Mairie de Béthemont-la-Forêt.

Après le départ de l'ATSEM titulaire, en août 2008, l'agent technique qui faisait le ménage, l'a remplacée et conservé ses missions de ménage, auquel est venu s'ajouter le temps d'accompagnement des enfants pour le ramassage scolaire.

Monsieur Raphaël Barouch demande que soit fait tous les ans à la rentrée un point très précis sur le temps de travail des agents contractuels.

Monsieur Le Président précise que ce point écrit a été remis en décembre et à nouveau lors de la première réunion de la commission finance et que le temps des agents n'a pas varié depuis septembre 2013.

La situation que l'on a connu en 2012-2013 était exceptionnelle et due au fait qu'un agent a été en congés maladie pendant plusieurs mois.

**► Statuts du SIRES :**

Monsieur Jacques Delaune demande que les statuts du SIRES soient modifiés.

Monsieur le Président est d'accord sur le principe et demande une proposition écrite de modification des statuts.

Il rappelle que la modification des statuts est possible et la procédure.

Après que le Comité Syndical est travaillé sur des nouveaux statuts, chaque Commune adhérente devra approuver en Conseil Municipal les statuts modifiés, avant que les Membres du Syndicat eux-mêmes l'approuvent et une validation par le Préfet.

Toutefois Monsieur Le Président attend de prendre connaissance des propositions de la Commune de Chauvry concernant la modification des statuts, pour émettre un avis.

**► Refacturation des communes adhérentes au SIRES :**

Monsieur Raphaël Barouch demande tous les ans, en fin d'année, soit présenté un point très précis des factures en attente qui n'ont pas été refacturées et payées par le SIRES.

Monsieur le Président invite les Membres présents à se référer au procès-verbal du 14 novembre 2013, dans lequel les Elus du SIRES avaient validé les factures en attente et reportées sur le BP 2014.

Il rappelle que l'ensemble des procès-verbaux du Syndicat sont accessibles sur le site internet de la Commune de Béthemont-la-Forêt et que bien entendu un point sera fait en fin d'année budgétaire comme cela a été fait l'année passée.

<p style="text-align: center;"><b>PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 21h55</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------